

Procès-verbal

N° de résolution ou annotations

Séance ordinaire du conseil municipal

Lundi 10 avril 2017, 19 h, 175, rue Kildare (parc des Saphirs)

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean-Philippe Lemieux (district 1), Mme Christiane Auclair (district 2), M. Jean-Philippe Mathieu (district 3), M. Alain Dufresne (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et M. Charles Durocher (district 6).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

En présence de la greffière, Mme Maude Simard, avocate, et du directeur général, M. Marc Proulx.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. 131-04-17

Ouverture de la séance

À 19 h, la mairesse, Mme Wanita Daniele, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 (ci-après nommée LCV).

2. 132-04-17

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et rédigé ci-dessous :

Dispositions préliminaires

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2017

Adoption des comptes

4. Adoption des comptes – Lot 03-2017

Suivi

5. Suivi des correspondances
6. Suivi des dossiers des élus

Dépôt

7. Dépôt du rapport annuel du trésorier de ses activités dans le cadre du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*
8. Dépôt des certificats du Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour les Règlements 797-17 et 800-17

Avs de motion

9. Avis de motion – Adoption d'un règlement d'emprunt de 550 000 \$ pour des travaux en lien avec la trame bleue verte (circuit cyclable)
10. Avis de motion – Adoption d'un règlement modifiant le Règlement 800-17 décrétant l'acquisition de divers véhicules et l'affectation de la somme de 447 000 \$ des soldes disponibles de divers règlements d'emprunt

Adoption de règlement

11. Adoption du Règlement 801-17 – *Règlement décrétant des travaux en immobilisations relatives aux travaux d'aqueduc et d'égouts autorisant une dépense de 2 850 300 \$, subventionnée par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution de Québec (TECQ), abrogeant le Règlement 798-17*
12. Adoption du Règlement 802-17 – *Règlement établissant la tarification des différents services, modifiant le Règlement 793-16*

Politique

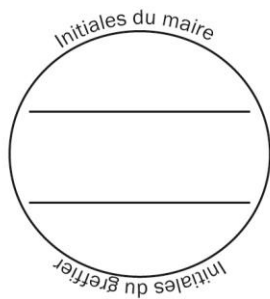
13. Adoption de la politique POL-020-17 – *Politique de municipalisation d'une rue privée*

Trésorerie

14. Virement budgétaire n°2

Approvisionnement

15. Adjudication de contrat à *Les Puits du Québec* pour le forage exploratoire dans le secteur de la rue Tremblay (recherche en eau)
16. Adjudication de contrat à *Sani-Orléans* pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques
17. Adjudication de contrat à *Sani-Terre* pour la collecte et le transport des matières résiduelles de 2018 à 2022
18. Adjudication de contrats pour la fourniture de matériaux granulaires, du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2020



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Lolsirs

19. Participation de la Ville au projet de mise en place d'une trame verte et bleue (circuit cyclable), modifiant la Résolution 123-03-17

Ressources humaines

20. Embauche de Mme Marie-Ange Castonguay à titre de coordonnatrice du camp d'été
 21. Embauche de Mme Jennifer Rhéaume Pelletier à titre de coordonnatrice du camp d'été
 22. Ratification de la lettre d'entente - Maintien des conditions de travail de M. Laval Auclair
 23. Ratification de la lettre d'entente - Maintien des conditions de travail de Mme Marie-Josée Lepire
 24. Nomination de Mme Audrey Beaulieu au poste de directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines

Autorisation de signatures

25. Adoption et autorisation de signatures de l'avenant au protocole d'entente du développement « Bellevue, phase 6 »
 26. Ratification de l'acte de vente du 2, rue de la Fabrique
 27. Autorisation de signatures - Protocole d'entente avec Sentier de la capitale et Action sentier Lavallois

Divers

28. Fin des démarches de municipalisation de la rue du Grand-Fond
 29. Participation des élus aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec

Période de questions

30. Période de questions

Dispositions finales

31. Levée de la séance

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

3. 133-04-17 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2017**
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2017;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

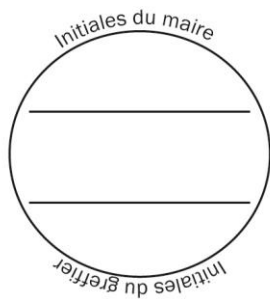
ADOPTION DES COMPTES

4. 134-04-17 **Adoption des comptes - Lot 04-2017**
Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Il est résolu :

- De recevoir le bordereau du lot 04-2017 au montant de 962 377,59 \$;
- De payer les montants associés au bordereau ci-dessous :

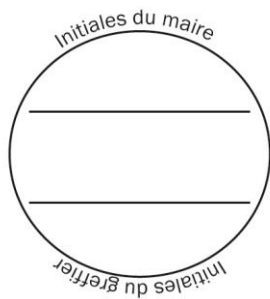
SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 10 AVRIL 2017	
Accent Contrôles Électroniques inc.	120.32 \$
Action Sentiers Lavallois	1 000.00 \$
Air liquide Canada inc.	1 360.94 \$
Alain Gariépy en fiducie	2 100.00 \$
Alimentation Sainte-Brigitte	77.28 \$
AMPQ	80.00 \$
Amusements Récréofun inc.	164.87 \$
Ardel Électrique inc.	2 069.36 \$
Armoires de cuisine 3d	10 232.94 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

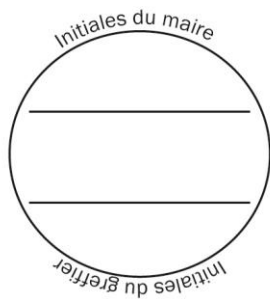
SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 10 AVRIL 2017	
ARPO Groupe Conseil	11 994.66 \$
Association des Bibliothèques Publiques du Québec	381.50 \$
Association des directeurs généraux des municipalités du QC	780.00 \$
Association québécoise d'urbanisme	41.42 \$
Auclair & Landry Québec inc.	1 744.83 \$
Batteries Expert	1 961.29 \$
Bell Canada	3 060.62 \$
Bell Mobilité Cellulaire	1 257.88 \$
Bell Mobilité Téléavertisseur	68.53 \$
C.A.F. Fortier excavation	439 964.89 \$
C.C.A.P.	202.17 \$
C.S.S.T.	4 326.09 \$
Camions Freightliner Québec inc.	339.02 \$
Canac	899.59 \$
Capital Propane inc.	565.28 \$
Carrossier C. Clavet	2 299.50 \$
Carte Sonic	6 409.05 \$
Catapulte Communication	3 018.58 \$
Centre d'amusement Défi laser	595.57 \$
Centre d'amusement Imaginarius inc.	241.45 \$
Chouinard Marie-Ève	175.00 \$
Compass Minerals Canada Corp.	15 993.63 \$
CONFIAN	1 118.72 \$
Costco american express	36.18 \$
Dan électrique	175.51 \$
David Fortier	654.83 \$
Deloitte	21 730.28 \$
Desjardins Auto Collection	67.33 \$
Distribution Michael Prévost	191.50 \$
Distribution sports et loisirs G.P. inc.	1 226.09 \$
École de cirque de Québec	700.00 \$
ÉLECTROMIKE INC.	355.10 \$
Employé # 337	201.28 \$
Employé # 454	34.32 \$
Employé # 464	38.84 \$
Employé # 494	676.74 \$
Employé # 551	1 841.77 \$
Employé # 564	1 299.39 \$
EMRN inc.	2 653.39 \$
Énergie Valero inc.	11 169.67 \$
ENIPSO - Évaluation du service à la clientèle	3 089.96 \$
Fabrique de Sainte-Brigitte-de-Laval	1 500.00 \$
Fédération québécoise des municipalités	265.15 \$
FedEx	16.49 \$
Fondation rues principales	4 610.50 \$
Fonds d'information sur le territoire	60.00 \$
Fournitures de bureau Denis	1 377.62 \$
G&K Services Canada Inc.	671.99 \$
Garage René Bertrand inc	632.36 \$
Garda World	247.12 \$
GPLC arpenteurs-géomètres inc.	919.80 \$
Groupe financier AGA inc. in trust	269.85 \$
Groupe Négotel inc.	128.99 \$
Groupe Ultima inc.	3 251.00 \$
Hewitt Équipement Limitée	1 905.44 \$
Husky Neige Inc.	25 687.91 \$
Hydro Québec	44 471.02 \$
Ici l'info	1 845.35 \$
IGA 8162	84.64 \$
Industrielle Alliance 02579	36 193.48 \$
Info Page	82.09 \$
Innovision+	4 000.53 \$
Introspection	1 525.72 \$
Iron Mountain Canada Operations ULC	62.95 \$
J.A. Larue Inc	4 895.97 \$
Javel Bois-Francis inc.	689.51 \$
Joli-Coeur Lacasse S.E.N.C.R.L.	6 061.02 \$
Julie Corriveau	55.00 \$
Konica Minolta Business Solutions	3 292.88 \$
La Mutuelle des municipalités du Québec	500.00 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 10 AVRIL 2017	
L'Ange Gardien Ford	183.40 \$
L'Arsenal	1 845.94 \$
Le groupe Déziel	374.97 \$
Le Soleil	770.37 \$
Les Entreprises Boucher & Lortie	2 164.59 \$
Les entreprises L.T.	2 647.77 \$
Les huiles Desroches inc.	199.83 \$
LES INDUSTRIES SCRIPTAM	6 461.36 \$
Les produits Opti-max inc.	746.15 \$
Leucan	50.00 \$
Ligue de DBL Ball	195.46 \$
Linde Canada limité 15687	480.11 \$
LMuniformes	7 778.06 \$
Location d'outils Beauport inc.	275.94 \$
Louis Hamel enr.	2 746.64 \$
Lumen	1 332.62 \$
M Broderie	1 172.75 \$
M. Lemieux inc.	(92.89) \$
M.R.C. de la Jacques-Cartier	3 382.03 \$
Machinerie Landry & Fils	1 075.02 \$
Macpek Inc	4 081.90 \$
Maison des Jeunes La Barak	450.00 \$
Maison Rondeau	5 196.87 \$
Mariane Cloutier	200.00 \$
Marie-Josée Picard	471.40 \$
Martin Boucher	605.64 \$
Ministre du Revenu du Québec	75 972.27 \$
NAPA pièces d'autos	180.73 \$
Nortrax Québec inc.	433.44 \$
OUTILS PLUS M.J. INC.	1 232.83 \$
Panavidéo	12 848.28 \$
Patricia Paradis	200.00 \$
Pause café Soleil	311.06 \$
Québec Hydraulique J.L.	908.32 \$
R.M. Leduc & Cie	915.64 \$
Réal Huot inc.	1 568.63 \$
Receveur Général du Canada	31 447.71 \$
Références Systèmes inc.	97.73 \$
Régulvar	821.79 \$
Remorquage S.P.I.	103.48 \$
Renaud-Bray	1 071.46 \$
Renée Laroche	5 000.00 \$
Renée Laroche	(5 000.00) \$
Réseau Biblio de la Capitale-Nationale	66.13 \$
RÉSEAU environnement Capitale Nationale	1 695.88 \$
Richard Langlois	178.42 \$
Robitaille Équipement inc.	395.51 \$
Rona	1 982.21 \$
S.S.Q. Groupe financier	8 808.32 \$
S.T.P. inc	213.39 \$
Sancovac 2000 inc.	208.39 \$
Sani Orléans inc.	983.04 \$
SCFP	1 438.65 \$
SCFP - Section locale 5187	1 049.90 \$
Sensé communication	332.28 \$
Servodirection D.S.G. inc.	235.70 \$
SH MACHINERIE INC.	661.11 \$
Signalisation Lévis inc.	564.81 \$
Société protectrice des animaux de Québec	1 195.15 \$
Société québécoise d'information juridique	14.15 \$
Solutia Télécom	219.56 \$
Solutions M3	3 495.24 \$
Stantec Experts-conseils Itée	2 276.51 \$
Stéphanie Blackburn	90.00 \$
Toshiba	1 012.55 \$
Traiteur des Anges	264.44 \$
Transcontinental Media S.E.N.C.	984.30 \$
Transporteur en Vrac de Montmorency Inc	8 663.32 \$
Turcotte 1989 inc.	8 554.81 \$
Unicoop, coopérative agricole	(99.66) \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 10 AVRIL 2017	
Union des municipalités du Québec	273.64 \$
Village vacances Valcartier	1 856.62 \$
Ville de Saint-Raymond	23 680.64 \$
Visa Desjardins	8 725.43 \$
Wurth Canada Lté	3 356.31 \$
Total des effets présentés au conseil du 10 avril 2017	962 377.59 \$

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou le trésorier à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

SUIVI

5. 135-04-17

Suivi des correspondances

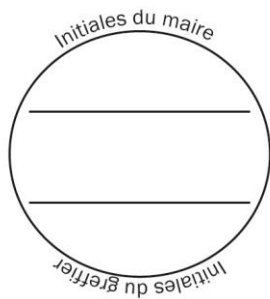
La mairesse, Mme Wanita Daniele, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal, le cas échéant.

- Lettre de la MMQ – Montant de la ristourne de la Ville pour 2016
- Confirmation d'une aide financière de 2 030 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

6. 136-04-17

Suivi des dossiers des élus

- M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux
 - Conseil du bassin de la Rivière Montmorency
 - Comité environnement
 - Comité du budget
 - Développement commercial et industriel
 - Comité de circulation
 - Représentant au conseil d'établissement de l'école du Trivent
- Mme la conseillère Christiane Auclair
 - Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - Urbanisme – développement
 - Comité du budget
 - Travaux publics – projets
- M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu
 - Conservons, protégeons et reboisons Sainte-Brigitte
 - Marché public
 - Taxi-bus
 - Comité du budget
- M. le conseiller Alain Dufresne
 - Sport et loisirs
 - Représentant des associations sportives
 - Comité du budget
 - Âge d'or
 - Conseil d'administration du Trèfle d'Or
 - Action Sentiers Lavallois
- M. le conseiller Louis-Georges Thomassin
 - Comité budget et suivi budgétaire
 - Travaux publics – voirie
 - Représentant de l'Association de motoneige et de VTT
- M. le conseiller Charles Durocher
 - Culture (CCACP)
 - Membre du conseil d'administration de la Maison des Jeunes « La Barak »
 - Communautaire et famille
 - Comité du budget



7. 137-04-17

N° de résolution ou annotations

Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

DÉPÔTS

Dépôt du rapport annuel du trésorier de ses activités dans le cadre du chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

Conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, L.R.Q., c. E-2.2 (ci-après nommée LERM) et la prolongation du délai du dépôt accordée par le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) le trésorier dépose au conseil le rapport de ses activités dans le cadre du chapitre XIII « Autorisation et financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants, financement des campagnes à la direction des partis politiques et contrôle des dépenses électorales ».

8. 138-04-17

Dépôt des certificats du Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour les Règlements 797-17 et 800-17

Conformément à l'article 557 LERM, la greffière dépose au conseil municipal les certificats du Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour les règlements suivants :

- Règlement 797-17 - *Règlement décrétant des travaux d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration par une dépense et un emprunt n'excédant pas 721 000 \$, modifiant le Règlement 583-09*
- Règlement 800-17 - *Règlement décrétant l'acquisition de véhicules et l'affectation de la somme de 447 000 \$ des soldes disponibles des règlements 567-08, 583-09, 587-09, 590-09, 607-10, 628-11, 636-11, 649-12, 650-12 et 691-13, en vue de financer une dépense de 447 000 \$*

Il n'y a eu aucune signature.

AVIS DE MOTION

9. 139-04-17

Avis de motion – Adoption d'un règlement d'emprunt de 550 000 \$ pour des travaux en lien avec la trame bleue verte (circuit cyclable)

Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement d'emprunt décrétant des travaux d'aménagement d'une voie cyclable dans le cadre de la trame bleue verte de 550 000 \$ et un emprunt n'excédant pas ce montant.

10. 140-04-17

Avis de motion – Adoption d'un règlement modifiant le Règlement 800-17 décrétant l'acquisition de divers véhicules et l'affectation de la somme 447 000 \$ des soldes disponibles de divers règlements d'emprunt

Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement modifiant le règlement d'emprunt 800-17 décrétant l'acquisition de divers véhicules et l'affectation de la somme 447 000 \$ des soldes disponibles de divers règlement. La modification vise à ajuster la provenance des soldes disponibles.

ADOPTION DE RÈGLEMENT

11. 141-04-17

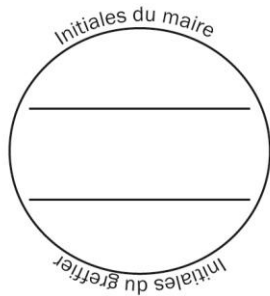
Adoption du Règlement 801-17 – Règlement décrétant des travaux en immobilisations relatives aux travaux d'aqueduc et d'égouts autorisant une dépense de 2 850 300 \$, subventionnée par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution de Québec (TECQ), abrogeant le Règlement 798-17

Considérant le programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019 adopté lors de la séance du 12 décembre 2016;

Considérant la confirmation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) qui confirme la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à un emprunt afin de financer la contribution de la Ville et celle du gouvernement du Québec dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018;

Considérant que le conseil municipal juge opportun d'abroger le Règlement 798-17 - *Règlement décrétant des travaux en immobilisations relatives aux travaux d'aqueduc et d'égouts autorisant une dépense de 1 850 000 \$,*



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

subventionnée par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution de Québec (TECQ), adopté le 13 février 2017;

N° de résolution ou annotations

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 mars 2017;

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que le projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours ouvrables avant la séance du 10 avril 2017 et à la disposition du public dès le début de cette séance, pour consultation;

Considérant que la mairesse mentionne que ce règlement a pour objet de décréter des travaux d'aqueduc et d'égouts pour une somme n'excédant pas 2 850 300 \$, financée par une subvention du même montant :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 801-17 - *Règlement décrétant des travaux en immobilisations relatives aux travaux d'aqueduc et d'égouts autorisant une dépense de 2 850 300 \$, subventionnée par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution de Québec (TECQ), abrogeant le Règlement 798-17;*
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

12. 142-04-17

Adoption du Règlement 802-17 - Règlement établissant la tarification des différents services, modifiant le Règlement 793-16

Considérant que le conseil municipal a adopté le Règlement 793-16 - *Règlement établissant la tarification des différents services, abrogeant toutes dispositions à ce sujet*, le 12 décembre 2016;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier ledit règlement afin d'y ajouter des tarifs en lien avec le camp d'été spécialisé (scientifique), les impressions et photocopies, les demandes de vidanges de fosses septiques supplémentaires et la demande de municipalisation;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 mars 2017;

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que le projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours ouvrables avant la séance du 10 avril 2017 et à la disposition du public dès le début de cette séance, pour consultation;

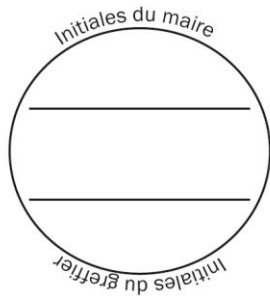
Considérant que la mairesse mentionne que le présent règlement a pour objet de décréter la tarification applicable à différents services :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter le Règlement 802-17 - *Règlement établissant la tarification des différents services, modifiant le Règlement 793-16;*
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher

N° de résolution ou annotations

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

POLITIQUE

13. 143-04-17

Adoption de la politique POL-020-17 - Politique de municipalisation d'une rue privée

Considérant que la Ville souhaite encadrer le processus de municipalisation des rues privées sur son territoire :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter la politique POL-020-17 - *Politique de municipalisation d'une rue privée*;
- Que ladite présente politique remplace toute politique, norme ou ligne de conduite antérieure relative à la municipalisation d'une rue privée sur le territoire de la Ville;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

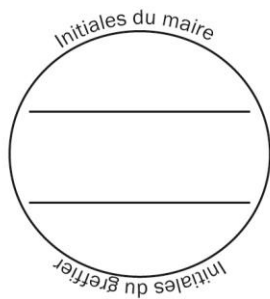
TRÉSORERIE

14. 144-04-17

Virement n° 2

Considérant les recommandations du trésorier, décrites au tableau ci-joint :

Postes comptables	Description des dépenses affectées	Virement budgétaire proposé - surplus (besoin)
02-320-27-525	Entretien Freight 2016 SD108	1 500 \$
02-320-06-525	Entretien Freight FL80	(1 500 \$)
02-320-29-525	Entretien rétrocaveuse 2016	1 500 \$
02-320-08-525	Entretien chargeur 2006 (410 g)	(1 500 \$)
02-330-29-525	Entretien rétrocaveuse 2016	750 \$
02-330-08-525	Entretien chargeur 2006 (410 g)	(750 \$)
02-320-26-525	Entretien tracteur John Deere 2015	1 000 \$
02-320-00-526	Ent. des équipements - garage	(1 000 \$)
02-330-26-525	Entretien tracteur John Deere 2015	1 000 \$
02-330-00-526	Ent. des équipements hivernaux	(1 000 \$)
02-330-00-443	Contrats et sous-traitances - déneigement	12 016 \$
02-320-00-621	Gravier-pierre-terre-sable	(8 500 \$)
02-701-50-447	Services technique - animations terrain de jeux	(3 495 \$)
02-130-00-310	Frais de déplacement	(21 \$)
02-490-00-446	Vidange et transport - boues fosses septiques	24 395 \$
02-610-00-690	Autres biens non durables	(5 000 \$)
02-620-00-349	Publicité - développement (expo-habitat)	(10 000 \$)
02-620-00-340	Publicité	(6 000 \$)
02-130-00-454	Formations	(1 340 \$)
02-701-50-447	Services technique - animations terrain de jeux	(2 055 \$)
01-234-74-200	Comptoir-lunch - chalet des sports	400 \$
01-234-74-519	Location d'équipements	(400 \$)
01-234-74-100	Location - patinoires village	1 250 \$
01-234-74-150	Location - terrain de balles	(1 250 \$)



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

02-701-31-525	Ent. et rep. – parcs fleurs du golf	240 \$
02-701-31-522	Ent. et rép. – parc les fleurs du golf	(240 \$)
02-701-25-331	Communications- parc saphirs	450 \$
02-701-50-447	Services technique – animations terrain de jeux	(450 \$)
02-701-25-610	Alimentation et breuvages	500 \$
02-701-50-447	Services technique – animations terrain de jeux	(500 \$)
02-701-52-525	Ent. et rep. – terrain de soccer	500 \$
02-701-50-447	Services technique – animations terrain de jeux	(500 \$)
02-701-52-526	Ent. des équipements – terrain de soccer	500 \$
02-701-50-447	Services technique – animations terrain de jeux	(500 \$)
02-701-52-649	Achats équipements – terrain de soccer	500 \$
02-701-50-447	Services technique – animations terrain de jeux	(500 \$)
Total		0 \$

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'autoriser le transfert budgétaire recommandé par le trésorier;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou le trésorier à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

APPROVISIONNEMENTS

15. 145-04-17

Adjudication de contrat à Les Puits du Québec pour le forage exploratoire dans le secteur de la rue Tremblay (recherche en eau)

Considérant la Résolution 070-02-17 autorisant le lancement de l'appel d'offres pour des travaux de forages exploratoires dans le secteur de la rue Tremblay;

Considérant que la Ville a lancé le processus de l'appel d'offres sur invitation (INV2017-03), le 13 mars 2017 et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 24 mars 2017;

Considérant les résultats suivants et la conformité des soumissions reçues :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT (AVANT TAXES)	CONFORMITÉ
Les Puits du Québec	11 195,00 \$	Oui
Groupe Puitbec	14 415,00 \$	Oui
Samson et Frères inc.	14 875,00 \$	Oui
Les Forages L.B.M. inc.	Non déposé	S/O

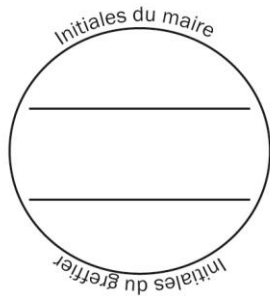
Considérant la recommandation favorable de la coordonnatrice aux approvisionnementnements d'adjuger le mandat au plus bas soumissionnaire :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat pour des travaux de forages exploratoires dans le secteur de la rue Tremblay (recherche en eau), au plus bas soumissionnaire conforme, soit *Les Puits du Québec* pour un montant de 11 195,00 \$, avant les taxes applicables, conformément au devis INV2017-03;
- Que les crédits soient pris à même le règlement d'emprunt en lien avec les travaux programmés dans la TECQ, suivant l'approbation du MAMOT;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher

Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

N° de résolution ou annotations

16. 146-04-17 Adjudication de contrat à Sani-Orléans inc. pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques

Considérant la Résolution 070-02-17 autorisant le lancement de l'appel d'offres pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques;

Considérant que la Ville a lancé le processus de l'appel d'offres public (SBDL2017-06) le 9 mars 2017 et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 mars 2017;

Considérant les résultats suivants et la conformité des soumissions reçues :

LISTE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT POUR 5 ANS (AVANT TAXES)	CONFORMITÉ
Sani-Orléans	379 286,90 \$	Oui
Sani-Charlevoix	425 203,75 \$	Oui

Considérant la recommandation favorable de la coordonnatrice aux approvisionnements d'adjuger le contrat à *Sani-Orléans inc.*, soit le plus bas soumissionnaire, pour une durée de cinq (5) ans inclusivement, conformément au prix soumis et au devis SBDL2017-06 :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques au plus bas soumissionnaire conforme, soit à *Sani-Orléans inc.*, pour une durée de cinq (5) ans, pour un montant total de 379 286,90 \$, avant les taxes applicables, conformément au devis SBDL2017-06;
- Que les sommes nécessaires pour couvrir la dépense seront prises à même les postes budgétaires prévus à cet effet;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher

Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

17. 147-04-17 Adjudication de contrat à Sani-Terre pour la collecte et le transport des matières résiduelles de 2018 à 2022

Considérant que les municipalités de Lac-Beauport, Sainte-Brigitte-de-Laval, Saint-Gabriel-de-Valcartier et des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury ont signifié leur volonté de s'associer dans le cadre d'un appel d'offres relativement à la collecte et au transport de leurs matières résiduelles et qu'elles ont retenu une approche permettant de mieux mesurer les avantages que peut offrir une certaine intégration du service de collecte des matières résiduelles;

Considérant que par le biais d'un appel d'offres paru dans le journal Constructo et dans le SEAO, des soumissions publiques ont été demandées pour la collecte et le transport des matières résiduelles des municipalités de Lac-Beauport, Sainte-Brigitte-de-Laval, Saint-Gabriel-de-Valcartier et des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury;

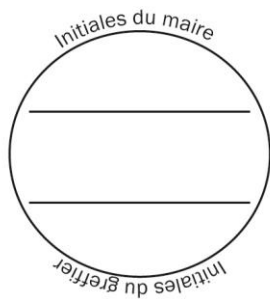
Considérant qu'à la date prévue pour l'ouverture des soumissions, le 25 janvier 2017 à 15 h, les municipalités ont reçu trois soumissions;

Considérant que l'option B prévue au devis doit être exclue en raison du retrait de l'une des municipalités participant à l'appel d'offres;

Considérant que le devis de soumission prévoit une adjudication par municipalité;

Considérant les résultats suivants pour l'option A :

Types de collectes	Sani-Terre	Gaudreau	Matrec
Ordures	167 751,03 \$	148 807,59 \$	Aucun prix soumis pour l'option A
Recyclage	127 311,91 \$	121 799,69 \$	
Encombrants	5 769,92 \$	3 916,32 \$	



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Matières organiques	152 835,25 \$	217 719,88 \$	
Total annuel	453 668,11 \$	478 733,59 \$	
Total annuel avec rabais	412 837,98 \$	476 339,92 \$	

Considérant que les exigences du devis concernant les documents administratifs et de qualification ont été respectées;

Considérant qu'il y aura une indexation des coûts soumissionnés à compter du 1^{er} janvier 2019 comme stipulé au document d'appel d'offres;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service de l'aménagement du territoire d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire pour le total des quatre collectes, soit à Sani-Terre :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles, pour les années 2018 à 2022, au plus bas soumissionnaire conforme de l'option A, soit à Sani-Terre, pour un montant annuel de 412 837,98 \$, avant les taxes, conformément au prix soumis et au devis « Collecte et transport des matières résiduelles des municipalités de Lac-Beauport, Sainte-Brigitte-de-Laval, Saint-Gabriel-de-Valcartier et des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury », émis le 8 décembre 2016 par la MRC de La Jacques-Cartier;
- Que la Ville se réserve le droit en tout temps, pendant la durée du contrat, de majorer ou de diminuer la ou les quantités à traiter, sans pour cela invalider les prix unitaires fournis par le soumissionnaire. Le soumissionnaire doit prendre note qu'il n'y a pas de quantité minimale garantie;
- Que les documents de soumission présentés par le fournisseur ainsi que le devis de soumission, les addenda numéros 1, 2, 3, 4, 5 et la présente résolution font office de contrat liant les deux parties;
- Que les sommes nécessaires pour couvrir la dépense seront prises à même les postes budgétaires prévus à cet effet;
- Que dans les 15 jours suivant l'adjudication du contrat, l'adjudicataire devra fournir à la Ville une copie des documents suivants:
 1. Une attestation d'inscription auprès de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (C.S.S.T.);
 2. Une assurance civile et automobile;
 3. Un cautionnement d'exécution valide pour la durée du contrat soit jusqu'au 31 mai 2022;
 4. Un plan de mesures d'urgence.
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

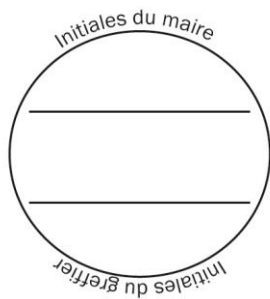
18. 148-04-17 Adjudication de contrats pour la fourniture de matériaux granulaires, du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2020

Considérant la Résolution 070-02-17 autorisant le lancement de l'appel d'offres pour la fourniture de matériaux granulaires;

Considérant que la Ville a lancé le processus de l'appel d'offres public (SBDL2017-03) le 9 mars 2017 et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 mars 2017;

Considérant les résultats suivants et la conformité des trois soumissions reçues:

	SOUSSIONNAIRE	ENTREPRISE MARIO VALLÉE	SABLIÈRE VALLIÈRES	CONSTRUCTION BML
Lot 1	Option A	-	-	14,16 \$
	Option B	-	-	9,25 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Lot 2	Option A	-	-	15,47 \$
	Option B	-	-	10,50 \$
Lot 3	Option A	-	-	15,11 \$
	Option B	-	-	10,20 \$
Lot 4	Option A	-	-	17,91 \$
	Option B	-	-	13,00 \$
Lot 5	Option A	16,50 \$	16,50 \$	19,00 \$
	Option B	12,50 \$	13,50 \$	14,10 \$
Lot 6	Option A	13,50 \$	-	-
	Option B	9,50 \$	-	-
Lot 7	Reprise de rebut			
	Option A	-	-	11,91 \$
	Option B	-	-	7,00 \$
	Rachat MR20			
	Option A	-	-	-
	Option B	-	-	-

Considérant la recommandation favorable de la coordonnatrice aux approvisionnements d'adjuger le contrat aux plus soumissionnaires conformes pour chacun des lots, en retenant les deux (2) options, du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2020, inclusivement, conformément au prix soumis et au devis SBDL2017-03 :

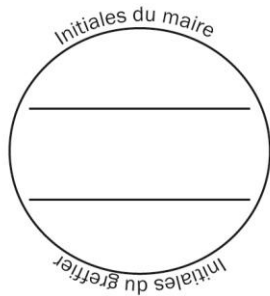
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adjuger le contrat pour la fourniture de matériaux granulaires aux plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, du 1^{er} mai 2107 au 30 avril 2020, inclusivement, conformément au prix soumis et au devis SBDL2017-06, soit à :

	ADJUDICATAIRES	MONTANT AVANT TAXES	
Lot 1	CONSTRUCTION BML	Option A	14.16 \$
		Option B	9.25 \$
Lot 2	CONSTRUCTION BML	Option A	15.47 \$
		Option B	10.50 \$
Lot 3	CONSTRUCTION BML	Option A	15.11 \$
		Option B	10.20 \$
Lot 4	CONSTRUCTION BML	Option A	17.91 \$
		Option B	13.00 \$
Lot 5	ENTREPRISE MARIO VALLÉE	Option A	16,50 \$
		Option B	12,50 \$
Lot 5	SABLIÈRE VALLIÈRES	Option A	16,50 \$
		Option B	13,50 \$
Lot 6	ENTREPRISE MARIO VALLÉE	Option A	13.50 \$
		Option B	9.50 \$
Lot 7 REPRISE DE REBUT	CONSTRUCTION BML	Option A	11.91 \$
		Option B	7.00 \$

- Que le lot 5 soit adjugé à *Entreprise Mario Vallée* et *Sablière Vallières* et les que les quantités de matériaux prévues à ce lot soit réparties également entre les deux adjudicataires;
- Que les sommes nécessaires pour couvrir la dépense seront prises à même les postes budgétaires prévus à cet effet;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

N° de résolution ou annotations

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

LOISIRS

19. 149-04-17

Participation de la Ville au projet de mise en place d'une trame verte et bleue (circuit cyclable), modifiant la Résolution 123-03-17

Considérant la Résolution 123-03-17 adoptée le 13 mars 2017, confirmant la participation de la Ville au projet de La Traversée de la Jacques-Cartier qui consiste à l'interconnexion des réseaux cyclables de la Jacques-Cartier et de la ville de Québec;

Considérant que le projet est piloté par la MRC de La Jacques-Cartier dans le cadre de la mise en place d'une trame verte et bleue (circuit cyclable sur route) par sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec;

Considérant que le montant de la subvention disponible a été redistribué suivant les confirmations de participation des différentes municipalités touchées;

Considérant que la subvention disponible pour la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval est maintenant établie à 275 000 \$, pour la réalisation de son projet :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- Que la Ville s'engage à réaliser l'aménagement d'une piste cyclable reliant l'Arrondissement Beauport au cœur villageois, en deux phases :
 1. La mise à niveau et l'amélioration de la sécurité de la bande cyclable de l'avenue Sainte-Brigitte, des limites de la Ville de Québec jusqu'à l'intersection de la rue des Monardes;
 2. L'aménagement d'une bande cyclable sur l'avenue Sainte-Brigitte, de l'intersection de la rue des Monardes jusqu'au cœur villageois;
- Que la Ville s'engage à réaliser les travaux pour le 31 décembre 2018;
- Que la Ville s'engage à défrayer les coûts nécessaires à la réalisation de ce projet, soit 275 000 \$;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les protocoles d'entente et tous les autres documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

RESSOURCES HUMAINES

20. 150-04-17

Embauche de Mme Marie-Ange Castonguay à titre de coordonnatrice du camp d'été

Considérant que le camp d'été se déroulera du 26 juin au 11 août 2017;

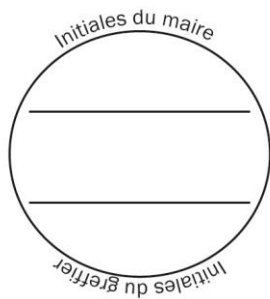
Considérant que deux coordonnateurs(trices) doivent être embauchés afin de respecter les normes d'encadrement de l'Association des camps du Québec;

Considérant que Mme Marie-Ange Castonguay a occupé le poste de coordonnatrice à l'été 2016 et que son évaluation était excellente;

Considérant la volonté de Mme Marie-Ange Castonguay d'occuper le poste de coordonnatrice du camp d'été pour l'été 2017;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, Mme Nathalie Gagnon :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de Mme Marie-Ange Castonguay à titre de coordonnatrice du camp d'été, du 11 avril 2017 au 15 août 2017, suivant les dispositions du contrat de travail qui lui sont attribuables;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

21. 151-04-17

Embauche de Mme Jennifer Rhéaume Pelletier à titre de coordonnatrice du camp d'été

Considérant que le camp d'été se déroulera du 26 juin au 11 août 2017;

Considérant que deux coordonnateurs(trices) doivent être embauchés afin de respecter les normes d'encadrement de l'Association des camps du Québec;

Considérant que Mme Jennifer Rhéaume Pelletier a occupé le poste de coordonnatrice à l'été 2016 et que son évaluation était excellente;

Considérant la volonté de Mme Jennifer Rhéaume Pelletier d'occuper le poste de coordonnatrice du camp d'été pour l'été 2017;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, Mme Nathalie Gagnon :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De procéder à l'embauche de Mme Jennifer Rhéaume Pelletier à titre de coordonnatrice du camp d'été, du 11 avril 2017 au 15 août 2017, suivant les dispositions du contrat de travail qui lui sont attribuables;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

22. 152-04-17

Ratification de la lettre d'entente – Maintien des conditions de travail de M. Laval Auclair

Considérant la convention collective de travail des cols bleus signée le 7 mars 2016;

Considérant que compte tenu de la situation particulière de M. Laval Auclair, les parties ont proposé de maintenir le traitement qui lui était attribué avant l'entrée en vigueur de la convention collective de travail et dont il a bénéficié depuis plusieurs années;

Considérant la lettre d'entente ayant pour titre « Maintien des conditions de travail de M. Laval Auclair »;

Considérant la recommandation favorable du directeur général et de la directrice générale adjointe :

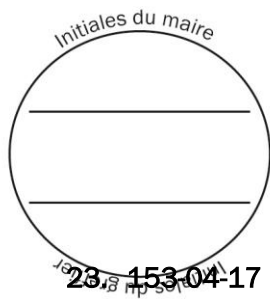
Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter la lettre d'entente ayant pour titre « Maintien des conditions de travail de M. Laval Auclair »;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Ratification de la lettre d'entente – Maintien des conditions de travail de Mme Marie-Josée Lepire

Considérant la convention collective de travail des cols bleus signée le 7 mars 2016;

Considérant que compte tenu de la situation particulière de Mme Marie-Josée Lepire, les parties ont proposé de maintenir le traitement qui lui était attribué avant l'entrée en vigueur de la convention collective de travail et dont elle a bénéficié depuis plusieurs années;

Considérant la lettre d'entente ayant pour titre « Maintien des conditions de travail de Mme Marie-Josée Lepire »;

Considérant la recommandation favorable du directeur général et de la directrice générale adjointe :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter la lettre d'entente ayant pour titre « Maintien des conditions de travail de Mme Marie-Josée Lepire »;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

24. 154-04-17 Nomination de Mme Audrey Beaulieu au poste de directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines

Considérant la réorganisation administrative au sein de la Ville;

Considérant la recommandation de modifier le titre du poste de directrice générale adjointe pour directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines;

Considérant que la responsabilité des ressources humaines relève déjà de la directrice générale adjointe et que la nomination vient confirmer cette responsabilité ;

Considérant que cette réorganisation administrative permettra de favoriser une meilleure organisation du travail et de confirmer les responsabilités au sein de la direction générale :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De confirmer la responsabilité de la gestion des ressources humaines à la directrice générale adjointe;
- De modifier le titre de directrice générale adjointe pour directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines;
- De confirmer Mme Audrey Beaulieu au poste de directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines, aux mêmes conditions que celles prévues dans son contrat de travail;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

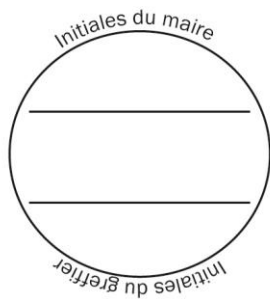
Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

AUTORISATION DE SIGNATURES

25. 155-04-17 Adoption et autorisation de signatures de l'avenant au protocole d'entente du développement « Bellevue, phase 6 »

Considérant le protocole d'entente entre la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval et Gestion et développement de la Triade inc, intervenu le 28 août 2011 relatif au développement résidentiel « Bellevue, phase 6 »;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant l'addenda soumis aux parties visant à clarifier leurs obligations en ce qui concernent les infrastructures de gestion des eaux pluviales et de l'eau potable;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service de l'aménagement du territoire et de la greffière :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'adopter l'addenda au protocole d'entente concernant le développement résidentiel « Bellevue, phase 6 »;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer ledit addenda et les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

26. 156-04-17

Ratification de l'acte de vente du 2, rue de la Fabrique

Considérant la Résolution 310-09-15 démontrant la volonté de la Ville à vendre son immeuble situé au 2, rue de la Fabrique;

Considérant qu'aucune soumission n'a été reçue suite à l'avis public pour vente par soumission;

Considérant qu'un contrat de courtage a été donné afin de procéder à la vente de l'immeuble;

Considérant la promesse d'achat PA16275 et les documents qui s'y rattachent (CP45697 et MO02325);

Considérant la Résolution 393-11-15 autorisant la mairesse et le directeur général à signer les documents se rattachant à la vente du 2, rue de la Fabrique;

Considérant l'acte de vente signée le 6 avril 2017 :

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele

Il est résolu :

- De ratifier l'acte de vente de l'immeuble situé au 2, rue de la Fabrique, vendu pour un montant de 155 000 \$, tel que décrit dans ledit acte et conformément à la promesse d'achat PA16275 et les documents CP45697 et MO02325;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

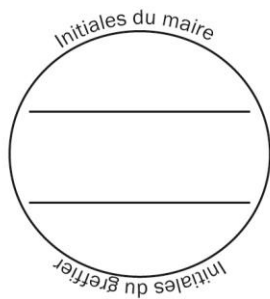
27. 157-04-17

Autorisation de signatures – Protocole d'entente avec Sentiers de la Capitale et Action Sentiers Lavallois

Considérant que la Ville reprend la gestion et la responsabilité des sentiers de la Montagne à Deux-têtes, du Montagnard et de la Liaison;

Considérant que Sentiers de la Capitale est organisme à but non lucratif ayant la mission de réaliser ou de soutenir le développement, la gestion, l'entretien et la promotion des sentiers destinés à la pratique d'activités de plein air non motorisées, telle la randonnée pédestre, la randonnée équestre, le ski de fond, la raquette, le vélo, et ce, tant en milieu urbain que rural et forestier, dans la région de la Capitale-Nationale et dans toute autre région intéressée par ses services;

Considérant qu'Action Sentiers Lavallois est un organisme à but non lucratif reconnu par la Ville et ayant comme mission de protéger, restaurer et développer un réseau de sentiers pédestres sur le territoire de la ville de concert avec les propriétaires fonciers, les représentants de la ville et les autres intervenants du milieu poursuivant les mêmes objectifs;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que la Ville souhaite que son réseau de sentier pédestre soit géré par Sentiers de la Capitale, avec la collaboration d'Action Sentier Lavallois :

N° de résolution ou annotations

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele

Il est résolu :

- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer le protocole d'entente entre la Ville, Sentiers de la Capitale et Action Sentiers Lavallois à cet effet et tous les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher

**La mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

DIVERS

28. 158-04-17

Fin des démarches de municipalisation de la rue du Grand-Fond

Considérant la demande de l'Association des citoyens de la rue du Grand-Fond d'entamer des démarches afin de municipaliser leur rue;

Considérant les démarches entreprises par la Ville, les rapports et études préliminaires réalisées et les rencontres avec l'Association des citoyens de la rue du Grand-Fond et ses citoyens;

Considérant qu'un projet de municipalisation et ces impacts a été présenté aux citoyens de la rue du Grand-Fond le 29 mars 2016;

Considérant qu'un vote consultatif a eu lieu afin d'évaluer le désir des citoyens d'entreprendre la municipalisation de la rue du Grand-Fond tel que présentée le 29 mars 2016;

Considérant que le nombre de votes positifs nécessaire pour la continuation du projet pour la municipalisation de la rue est établi à 34;

Considérant les résultats suivants :

NOMBRE DE PERSONNES AYANT VOTÉ		
VOTES POUR	VOTES CONTRE	TOTAL DES VOTES
16	39	55

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- De mettre fin les démarches de municipalisation de la rue du Grand-Fond en raison du résultat négatif du vote consultatif;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

29. 159-04-17

Participation des élus aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec

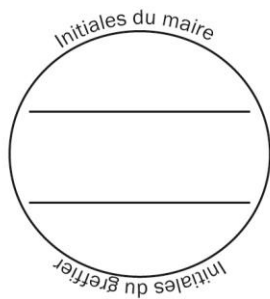
Considérant que Mme la mairesse, trois (3) membres du conseil municipal et le directeur général désirent participer aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) :

Considérant l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, L.R.Q., c.T-11.001, qui

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu :

- D'autoriser, la participation des membres sélectionnés aux assises annuelles de l'UMQ;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- Que le conseil municipal autorise le remboursement des frais de déplacement des élus dans le cadre des assises annuelles de l'UMQ qui auront lieu le 4 et 5 mai 2017, à Montréal, jusqu'à concurrence par élu 1 500 \$, sous réserve des pièces justificatives;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

PÉRIODE DE QUESTIONS

30. 160-04-17

Période de questions

À 19 h 48, la mairesse, Mme Wanita Daniele, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 742-14 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 710-13.*

La période de questions s'est terminée à 19h53.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

DISPOSITIONS FINALES

31. 161-04-17

Levée de la séance

Sur la proposition de Mme la mairesse, Wanita Daniele.

Il est résolu de lever la séance à 19 h 53.

Vote pour : M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux, Mme la conseillère Christiane Auclair, M. le conseiller Jean-Philippe Mathieu, M. le conseiller Alain Dufresne, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, M. le conseiller Charles Durocher.

**Mme la mairesse s'est abstenue de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal¹.

Mme Wanita Daniele
Mairesse

Maude Simard, avocate
Greffière

¹ [Note au lecteur]

La mairesse, ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.